

## Carnet beuvardois

### Naissances

ZANETTINI Sarah, le 28 avril 2009  
LEMAIRE Mathieu, le 17 juin 2009

### Mariage

M<sup>lle</sup> MOULINIER Martine et M. DELANGRE Bernard, le 04 juillet 2009

### Décès

M<sup>me</sup> CHEVALIER Hélène, le 29 mai 2009, dans sa 86<sup>ème</sup> année

### Réussite aux examens

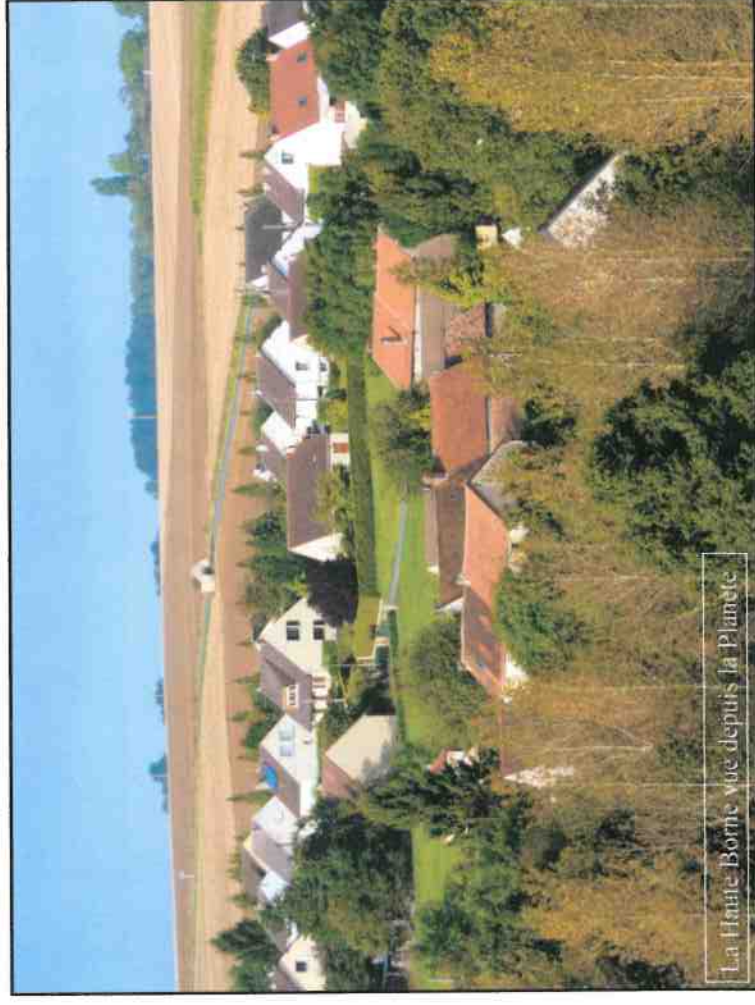
	Baccalauréat
Brevet des Collèges	CHAILLOUX Jennipher
COMMERÇON Thomas	DUFLOS Elodie
DESAULTY Chris	GENEL Karine
FALAIZE Justine	PARADOWSKI Jean
Certificat de Formation générale	PERDREAU Edouard
CAP Cuisine	FALAIZE Cémentine

Le Petit Journal tient à rendre un dernier hommage à Raymond Jégou et à son épouse Françoise Meyer, décédés accidentellement, le 18 juillet dernier, sur une route de l'Aveyron. Le couple a habité à Beuvardes une dizaine d'années. Raymond, auteur et surtout peintre de renom a participé à la vie du village en exposant ses œuvres plusieurs fois tant à la Mairie qu'au Foyer rural et en dispensant des cours d'art plastique aux enfants des écoles. Depuis peu il avait quitté Beuvardes pour Fère-en-Tardenois puis pour Soissons.



# BEUVARDES

## UN VILLAGE ET SON JOURNAL



Un journal ne peut exister que s'il y a des articles, aussi n'hésitez pas à participer au Petit Journal en faisant parvenir vos articles à l'équipe de rédaction.

Marc LEBEAU 6, Les Tilleuls 02130 Beuvardes

Messagerie : Marc.Lebau@wanadoo.fr

Tél : 0323712064

N° 42 — septembre 2009

**Permanences**

**Le Maire :** Lucien JEROME  
tous les jours ouvrables de 08h00 à 09h00,  
et sur rendez-vous, à prendre au secrétariat.

**Les Adjoints :**

1 <sup>er</sup> Adjoint	Noël BELLIER	sur rendez-vous, à prendre au secrétariat.
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Jean-Claude BEVELIER	sur rendez-vous, à prendre au secrétariat.
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Patricia CRAPART	sur rendez-vous, à prendre au secrétariat.
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Jean-Marie FLORECK	sur rendez-vous, à prendre au secrétariat.

**Secrétariat de la mairie**

Madame Laurence LENICE

**Horaires d'ouverture au public**

mardi	de 15h00 à 17h00
jeudi	de 11h00 à 13h00
vendredi	de 15h30 à 17h30

et sur rendez-vous à prendre le mardi après-midi

**Quelques mots...**

Chères Beauvardoises, Chers Beauvardois,

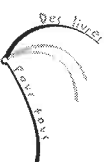
Dans le dernier numéro du petit journal, je vous rappelais quelques règles de courtoisie, de vie en communauté et de civisme.

Apparemment, certains n'ont pas lu ces recommandations, ou plus vraisemblablement n'en ont cure.

En effet, et malheureusement, encore cet été, des incidents, incivilités, problèmes de voisinage, dégradations et autres ont créé un mauvais climat au sein de notre cité et ces dommages coûtent cher à la collectivité.

Même si ces désordres sont relativement limités, ils perturbent la sérénité et la tranquillité des habitants et par là même la qualité de vie dans notre village. Si on observe précisément les problèmes, on s'aperçoit que ces méfaits sont dus presque toujours aux mêmes individus qui pensent pouvoir agir en toute impunité. Ces perturbateurs se trompent, et il n'est pas question de laisser perdurer ces problèmes sans y trouver de solutions. Nous travaillons dans ce sens avec l'aide de la gendarmerie et des autorités judiciaires.

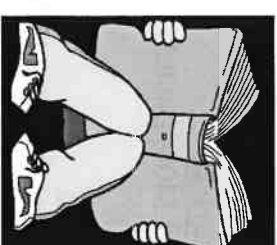
Votre Maire  
Lucien JEROME



**Médiathèque municipale de Beauvardes**

C'est aussi la rentrée à la Médiathèque !

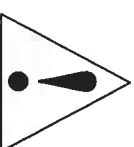
**Des nouveautés :** des achats ont été réalisés cet été. De plus grâce aux passages du musibus et du biblibus de la BDP en ce début de septembre une grande partie du fonds (romans, documentaires, CD musicale, films DVD) est renouvelée. N'hésitez pas à pousser la porte. Inscription gratuite.



Côté **manifestations**, il est prévu pour l'instant

- une animation portant sur les **accidents domestiques** en novembre,
- l'incontournable **Printemps des Conteurs** qui aura lieu courant mars prochain.

**Rappel :** l'accès à l'internet ADSL et la consultation de documents électroniques (dictionnaires, encyclopédies, ouvrages artistiques, éducatifs et ludiques...) sont disponibles.



**Attention !**

Nouveaux horaires d'ouverture				
Mardi	mercredi	Vendredi	Samedi	
16h30	14h30	18h00	10h30	
18h00	16h00	19h00	12h00	

La **Société archéologique de Château-Thierry** a fait don à la Médiathèque de quelques numéros de sa revue. Ils se rapportent à l'histoire locale dans le département. Ils sont actuellement en réserve et ceux qui désirent les consulter ou les emprunter peuvent prendre connaissance de la liste des articles lors des permanences.

Pour la présidente « Des livres pour tous »  
*Marc Lebau*

## Randonnée pédestre « LE CHÊNE D'ARTOIS »

Le Foyer rural de Beuvardes a organisé une randonnée pédestre :



Les membres du Foyer rural

Le dimanche 13 septembre 2009, les marcheurs sont partis de la Place Ferdinand Richard pour un circuit de 10 km. Ils ont fait étape à la Ferme d'Artois où le chêne de 9 siècles est encore debout. Une collation y a été servie. Le retour s'est effectué vers 12h30.

## Club du 3<sup>ème</sup> Age de Beuvardes

Nous avons organisé un séjour au Tyrol d'une semaine mais, hélas, il n'a pu se réaliser : seulement 10 personnes inscrites dont juste 5 de Beuvardes. Ensuite nous avons dû annuler une journée au Luxembourg également par manque de participants. C'est bien triste.

Des personnes critiquent qu'il n'y a pas de sorties à Beuvardes et lorsqu'on organise quelque chose peu de gens s'inscrivent.

Nous vous rappelons que tous les jeudis après-midi, de 14h00 à 18h00, salle de la Mairie, en bas à gauche, le club du 3<sup>ème</sup> âge se réunit et organise des jeux : cartes (belote, rami), scrabble, triomino, etc... A 16h00, un goûter est servi (gâteaux, tartes, thé, jus de fruits, etc...)

Toutes personnes à partir de 60 ans peuvent participer à ces après-midi agréables.

*Collette Lefèvre*

## Un geste écologique

La commune remercie deux enfants du village qui ont, pendant leurs vacances, nettoyé le bois de la Cense.

## RAPPEL :

### Horaires d'utilisation d'engins bruyants

Du lundi au vendredi	de	08h30 à 12h00
	et	14h30 à 19h30
le samedi	de	09h00 à 12h00
	et	15h00 à 19h00
le dimanche et jours fériés	de	10h00 à 12h00

Merci pour votre civisme et votre compréhension.

### C'EST LA RENTRÉE :

Comme prévu, cette année, faute de pouvoir accueillir tous les enfants du regroupement scolaire, deux classes se déplacent à LE CHARMELE.

En attendant que le regroupement soit réellement effectif sur BEUVARDES, des commissions travaillent sur ce dossier. Le regroupement scolaire, pour la rentrée 2009 se présente de la manière suivante :

### Accueil des enfants à la rentrée 2009

<b>BEUVARDES</b>	Maternelles	TPS PS et GS	Madame MARTEL	28	élèves
	Maternelles	MS et GS	Madame COMMERCON	25	élèves
	Maternelle et	GS et CP	Madame OLIVIER et		
	élémentaire	Madame DE JESUS FRANCISCO		22	élèves
		CP	Madame MONTICELLI	16	élèves
		CE1	Madame WILMART	24	élèves
			<b>TOTAL BEUVARDES</b>	<b>115</b>	<b>élèves</b>

### LE CHARMELE

		CE2	Madame DEOM	19	élèves
		CM1 et CM2	Madame BOURDEAU	22	élèves
			<b>TOTAL LE CHARMELE</b>	<b>41</b>	<b>élèves</b>

### EPIEDS

		CM1 et CM2	Monsieur BLOCK	23	élèves
			<b>TOTAL EPIEDS</b>	<b>23</b>	<b>élèves</b>

### TOTAL DES ENFANTS SCOLARISÉS AU REGROUPEMENT SCOLAIRE DE BEUVARDES.

Au 02 septembre 2009 179 élèves

### ENDROITS AGREABLES DANS NOTRE VILLAGE...

A Beuvardes, il y a plusieurs endroits agréables où il fait bon se reposer, flâner et se retrouver. Ces lieux, aménagés ou non, sont un atout formidable pour notre commune.

Pour n'en citer que quelques uns, on trouve :

- au lavoir du Gué Pimart une table avec des bancs, dans un cadre bucolique,
- à la Grenouillère, l'écoulement d'une source, dans un écrin de verdure, près de l'étang du même nom,
- face à la Mairie, la source qui alimente le bassin et le lavoir,
- le ru qui traverse notre village, en dehors des dégâts qu'il peut occasionner lors de forts orages, nous réserve des berges, des sites qu'on ne trouve nulle part ailleurs,
- le terrain de boules, près de la plaine de jeux, qui a été récemment aménagé.

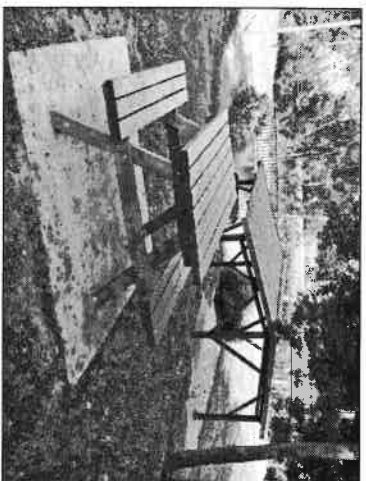
et bien d'autres lieux encore...

Nous avons la chance de posséder ces trésors et notre devoir est de les conserver en l'état, et peut-être de faire encore un effort d'aménagement ou de restauration.

C'est pourquoi je demande aux utilisateurs de ces lieux de les préserver de toutes atteintes polluantes. En effet, il est inadmissible qu'après un passage, on relève des débris de toutes natures (cigarettes, papiers, cartons et autres).

Ces lieux doivent être utilisés mais pas à n'importe quelle condition. Je recommande aux utilisateurs de se munir de sac poubelle pour que, après leur passage l'endroit puisse accueillir d'autres personnes, dans l'état ou eux souhaitent le trouver, c'est-à-dire propre.

Un peu de civisme s'il vous plaît et attention aux feux dangereux en période de sécheresse.



### ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les réunions du Maire avec ses adjoints sont programmées tous les 15 jours.

Le Conseil Municipal s'est réuni les 12 mai, 26 mai et 1<sup>er</sup> juillet derniers. Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 15 septembre 2009, à 18h00.

### Conseil municipal du 12 mai 2009 (extraits).

#### ORGANISATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU DIMANCHE 07 JUIN 2009.

Un planning est établi, avec :

- la composition du bureau électoral,
- les permanences du bureau de vote,
- les présents au dépouillement.

#### TRAVAUX ACHEVÉS EN COURS, À VENIR.

- L'installation des panneaux de police est terminée. Les panneaux de désignation des rues et lieux, les numéros des propriétés et les 3 miroirs seront installés prochainement. Ces travaux ont été exécutés par l'agent communal, sous les recommandations et l'aide du conseiller municipal Luc DUSSAUSSOY.
- L'« avaloir » sur la rue de Fère a été remis en état par l'agent communal, sous les conseils, de l'adjoint Noël BELLIER.
- Les travaux sur le mur attenant à la Mairie sont commencés. L'installation des panneaux d'affichage se fera ensuite.
- Les travaux pour l'extension du cimetière sont programmés. Cette opération doit être terminée pour juin 2010 (subvention).
- Les travaux d'enfouissement du réseau, rue de la Croisette, sont programmés pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2009.
- Les travaux dans les écoles devraient commencer au 2<sup>ème</sup> semestre 2009, après obtention des subventions demandées.

#### TARIF DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Les tarifs sont les suivants : à la réservation

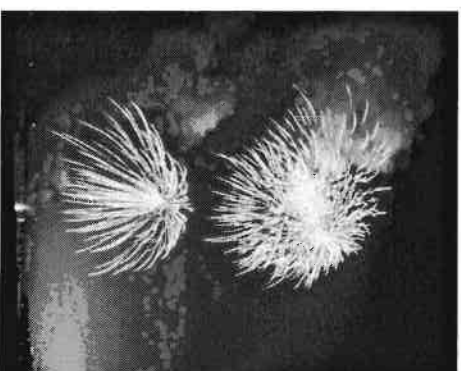
- Dépôt d'un chèque de réservation de 50% du forfait à la remise des clés (au plus tôt, le vendredi 18h00)
- Dépôt de 2 chèques de caution :

04

Office municipale Sport et Culture

## Fête communale

L'OMSC organise



- Le 26 septembre 2009, à la tombée de la nuit, un feu d'artifice avec le concours de Monsieur Mickaël GUÉRY, artificier professionnel,

- le dimanche 27 septembre 2009, un concours de peinture avec la participation d'artistes peintres picards. En fin de journée, vers 19h00, l'OMSC vous donne rendez-vous à la salle polyvalente pour une exposition des toiles réalisées dans la journée et une vente aux enchères des œuvres.



Comme les années précédentes, des membres du CCAS viendront vous proposer des brioches dans le cadre d'une opération en collaboration avec l'APEI, les « papillons Blancs » de CHATEAU-THIERRY.

Réservez-leur le meilleur accueil

- Préparation du repas du 11 novembre 2009, pour les anciens de la Commune.

#### LA FORET COMMUNALE

La forêt communale d'une superficie de 66 hectares 10 ares est gérée en exploitation par la Commune.

Outre les travaux d'éclaircissement des affouagistes, une gestion de la ressource est assurée.

En collaboration avec l'Office Nationale des Forêts (ONF), une gestion et une exploitation rigoureuses sont assurées

Cet accord avec l'ONF concerne l'abattage des arbres et leur vente, les plantations de renouvellement et leur entretien.

Le Maire, Lucien JEROME a signé, le 22 septembre 2009, une convention pour un Plan Européen de Certification Forestière avec l'organisme NORD PICARDIE. Notre forêt est ainsi classée « gestion durable et certification des forêts ». Cette certification assure la biodiversité, les loisirs et les récoltes de bois. Elle est reconnue par les négociants en bois. C'est la garantie de la prospérité de notre forêt.

Pendant les périodes de chasse, celle-ci est louée à une association qui, de son côté, entretient également les lieux.

Ce bien de tous est à conserver dans notre patrimoine pour les générations à venir. En étant très vigilant à l'équilibre établi, cette gestion doit être pérennisée et au fil du temps, améliorée.

#### AFFOUAGE

La coupe du bois réservée aux affouagistes est terminée. Tout le bois devra être sorti de la forêt communale, au plus tard, fin septembre.

#### SAUVETAGE, RESTAURATION ET FIXATION DES OBJETS MOBILIERS DANS

##### L'EGLISE

Les travaux de fixation et de mise en sécurité des 5 statues situées dans l'église de BEUVADES sont terminés.

Votre Maire

Lucien JEROME

- l'un pour le nettoyage éventuel 200,00€
- l'autre pour les dégâts éventuels 300,00€

- Signature de l'état des lieux d'entrée.

A la reprise des clés (au plus tard dimanche 18h00), signature de l'état des lieux de sortie.

La reprise des chèques de caution se fera dans le courant de la semaine suivante, après un inventaire précis de la propreté et de l'état général des lieux.

#### FORFAIT

Location de la grande salle + cuisine

160,00€

#### ADMINISTRÉS

330,00€

#### AUTRES

Avec gratuité pour les associations BEUVARDOISES ainsi que les associations extérieures (CCT ou autres) pour des manifestations culturelles et/ou d'animation pour les jeunes.

#### Conseil municipal du 26 mai 2009 (extraits).

##### -CONTRAT D'AIDE A L'EMPLOI OU/ET CONTRAT POUR BESOINS OCCASIONNELS

L'entretien de la commune, au niveau de la voirie et principalement pour les caniveaux, trottoirs et autres, demande pour la période de juin à octobre une main-d'œuvre non qualifiée et dévolue à ces tâches.

Comme convenu lors de la présentation du budget 2009, nous avons la possibilité financière d'embaucher soit :

- 2 agents en Contrat d'Aide à l'Emploi (C.A.E.), à raison de 23 heures maximum hebdomadaire, sur une période de 6 mois,
- 1 agent en contrat « besoins occasionnels », à raison de 35 heures maximum hebdomadaire, sur une période de 3 mois, renouvelable une fois.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur la création de ces contrats en sachant que c'est l'une ou l'autre solution qui sera retenue.

#### Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2009 (extraits).

##### REPARATION/REMPLACEMENT DE L'HORLOGE DE LA MAIRIE

L'horloge mécanique de la Mairie est en panne. Les diagnostics de 2 techniciens de 2 sociétés différentes sont sans équivoque : le mécanisme est usé et une réparation serait aléatoire et onéreuse.

Prévoir le remplacement du mécanisme de commande et une partie du mécanisme de puissance. Une demande de subvention sera faite.

Le coût estimé est de 3 400,00€.

#### ARRETE DU MAIRE CONCERNANT L'ELAGAGE OU L'ABATTAGE DES ARBRES

Suite à des désordres occasionnés par des entretiens de propriétés non-conformes, Monsieur le Maire détaille l'arrêté pris par lui-même concernant l'élagage ou l'abattage des arbres.

Il indique que des courriers recommandés avec avis de réception ont été envoyés aux contrevenants.

**ARRETE DU MAIRE N° 12/2009****CONCERNANT L'ELAGAGE OU L'ABATTAGE D'ARBRES**

Le Maire de la commune de BEUVARDES, Aisne,

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R 116-2 et L 114-1,

Vu le code rural,

Vu le règlement sanitaire départemental,

CONSIDERANT que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens, CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer l'abatage des arbres et branches mortes pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux, CONSIDERANT qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard, ainsi que celles qui leur incombent le long des routes départementales,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 mètres. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux.

**ARTICLE 2 :** Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

**ARTICLE 3 :** Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

**ARTICLE 4 :** En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

**ARTICLE 5 :** En bordure des chemins communaux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise

**DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LA CADRE DU FOND DE SOUTIEN DE SOLIDARITE (F.D.S.) 2010**

Le dossier de demande de subventions, dans le cadre FDS 2010 doit être déposé dans les meilleurs délais et en tout état de cause, avant le 30 juin 2009.

Monsieur Luc DUSSAUSSOY, Président de la commission « voies goudronnées, trottoirs, ... » présente le dossier qui n'a pas été retenu en 2009 et qui avait été validé par les membres de la commission :

Trottoirs                    Route de Coincy                    pour un montant de 60 226,51€ TTC.

**Travaux de rénovation des écoles et des sanitaires attenants**

Le Conseil Général, par courrier du 18 juin 2009 informe le Maire que : « ... j'ai le regret de vous informer qu'il ne m'est pas possible de réserver une suite favorable à votre demande au titre de l'année 2009, la totalité des crédits réservés par le Conseil Général pour les programmes d'aménagement et de grosses réparations aux locaux scolaires ayant d'ores et déjà fait l'objet d'attributions de subventions. ... ».

Après contact téléphonique avec le Service de l'Education du Conseil Général, Le Maire a expédié le jour même un courrier à Monsieur Manuel FERNANDES, correspondant. Si des nouvelles positives tardent, le Maire se réserve le droit d'alerter d'autres instances.

Le Conseil Municipal constate et déplore cet état de fait. Il accepte, à l'unanimité cette démarche.

Le bilan des subventions concernant cette opération s'établit aujourd'hui de la manière suivante :

DGE (état)                    30,00% du montant HT, soit 52 334,00€

Réserve parlementaire                    04,58% du montant HT, soit 8 000,00€

Total                    34,58% du montant HT, soit 60 334,00€

**Pour une subvention escomptée, budgétisée de : 50,00% du montant HT, soit 87 000,00€**

**Organisation des manifestations dans la Commune « arrêté du Maire »**

Monsieur Lucien JEROME, Maire présente l'arrêté concernant l'organisation des manifestations sportives, culturelles, d'animations ou autres se déroulant sur le territoire de la Commune. Celles-ci doivent faire l'objet d'une demande officielle auprès du secrétariat de Mairie.

**C.C.A.S.**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action social s'est réuni le jeudi 10 septembre 2009.

A l'ordre du jour :

- Préparation de l'opération brioches du samedi 10 octobre 2009, le matin.

Cette opération est coordonnée par Madame Anne-Marie DEWOLFE, vice- Présidente du CCAS.

en demeure par lettre recommandée avec avis de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois (le cas échéant).

**ARTICLE 6 :** En bordure des voies départementales, il est rappelé aux propriétaires riverains et à leurs représentants que le règlement de voirie départementale s'applique. Ce règlement concerne les plantations, la hauteur des haies vives, l'élagage et l'abattage des arbres le long du domaine public départemental.

**ARTICLE 7 :** Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins. Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, la commune les obligera à effectuer l'élagage ou l'abattage par toutes les voies de droit.

**ARTICLE 8 :** Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure.

**ARTICLE 9 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 10 :** L'Adjoint chargé de ces tâches et la gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 11 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de SOISSONS pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 12 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de FERRE en TARDENOIS, chargé de l'exécution du présent arrêté.

En mairie de Beauvardes le 16 juin 2009,

### **RAPPORT DE LA REUNION DU MARDI 16 JUIN 2009. AVEC LES PRESIDENTS DE COMMISSIONS**

**Le maire** Monsieur Lucien JEROME est « Président de droit des commissions. Il peut déléguer cette fonction et se faire représenter » (CGCT, circulaire du 31/03/1992 ; jurisprudence administrative).  
« ... le nombre des membres des commissions est fixé par la conseil, qui désigne ensuite les conseillers municipaux devant siéger dans chacune d'elle... »

« ...elles peuvent être mise en place pour la durée du mandat municipal ou une durée moindre (renouvellement chaque année, par exemple)... »

Chaque président de commission remet au maire un compte-rendu de chaque réunion de travail de la commission dont il a la charge.

Le maire réunit, régulièrement, les présidents de commission.

Les présidents de commission présenteront leur rapport au conseil municipal

- mise en place du SPANC. Le coût du SPANC est supporté par le prix de l'eau.

Mais la commune a peut-être d'autres actions qu'elle souhaite inscrire dans les 6 ans : plan de gestion de zone humide par exemple ou plan de gestion des espaces publics (réduction des phytosanitaires non agricoles) ?

Dans ce cas, prédéfinir à titre prévisionnel pour ces actions : nature, montant prévu (pour les actions coûteuses éligibles dans les 6 ans à une aide de l'AESN, CG et/ou du Conseil Régional touchant au domaine de l'eau), échéance (année de mise en oeuvre).

Pour information, seuls figureront au contrat l'intitulé et l'échéance prévue pour les actions, ainsi que le montant global pour chaque thème (par exemple, le thème 'assainissement' sera de l'ordre de 20 millions d'euros).

Monsieur Lucien JEROME, Maire, demande que soit constituée une commission désignée « CONTRAT GLOBAL POUR L'EAU », formée de 8 personnes pour travailler sur ce dossier très important et être disponible lorsque les réunions seront programmées (souvent le matin, en semaine).

Monsieur Lucien JEROME, Maire, propose aux quatre adjoints, Madame et Messieurs Noël BELLIER (1<sup>er</sup>), Jean-Claude BEYELER (2<sup>ème</sup>), Patricia CRAPART (3<sup>ème</sup>) et Jean-Marie FLORECK (4<sup>ème</sup>) d'être membres d'office de cette commission. Ceux-ci acceptent sans réticence.

Monsieur Lucien JEROME, Maire demande d'autres volontaires au sein du Conseil Municipal.

Messieurs et Madame : Luc DUSSAUSOY

Cyriaque LOURDEZ

Catherine RICHARD

se portent volontaires

Une première réunion de la commission est programmée courant septembre 2009.

### **AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU CIMETIERE**

Comme indiqué ci-dessus, les commissions « bâtiments communaux/travaux d'aménagement du cimetière » « gestion du cimetière » « aménagement, embellissement du village » se sont réunies le 04 juin 2009.

La société EURL LOURDEZ est sollicitée.

Un cahier des charges est déjà élaboré.

La société EURL LOURDEZ fournira, dans les meilleurs délais, un devis pour la prestation demandée par le cahier des charges.

Pour des raisons de délais pour l'utilisation de la subvention, l'échéancier ci-dessous devra être impérativement respecté :

- 15 octobre 2009 fin des travaux de voirie,

- fin novembre 2009 fin des travaux de clôture et portail,

- fin mars 2010 fin des plantations/fin de l'opération.







Les panneaux de désignation des rues et lieux, les numéros des propriétés et les 3 miroirs seront installés prochainement.

Une réunion pour définir l'emplacement des miroirs et terminer le plan en cours est prévue le jeudi 25 juin prochain. Concernés : Le Maire, Luc DUSSAUSOY, Cyriaque LOURDEZ, et Pascal BOCQUILLON.

Le dossier de demande FDS 2010 est à formaliser avant fin juin 2009.

Une demande de subvention concernant des travaux route de Coincy a déjà été déposée en 2009. Il n'a pas été retenu. Ce même et seul dossier sera représenté pour 2010.

**OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ET DE LA CULTURE (OMSC)**

**Présidente :** Patricia CRAPART **vice-présidents :** José ROSENDO  
Jean-Marie FLORECK

**La commission s'est réunie le 22 janvier 2009.**

**Ordre du jour :** - permanences relatives aux états des lieux pour la location de la salle polyvalente au 1<sup>er</sup> trimestre 2009,  
- festivités pour l'année 2009.

A l'issue de cette réunion, la commission décide et arrête :

- le tableau des permanences
- les propositions concernant les festivités.

**La commission s'est réunie le 24 février 2009.**

**Ordre du jour :** - devenir de l'OMSC,  
- création d'une association loi de 1901, - jumelage.

A l'issue de cette réunion, la commission décide et arrête :

- que l'OMSC demeure dans sa forme actuelle avec pour missions : la gestion de la salle polyvalente, l'organisation des manifestations municipales (8 mai, 11 novembre, 14 juillet, vœux du Maire, remise de récompenses et décorations, etc...).
- la création d'une association intitulée « comité des fêtes de BEUVARDES » nécessaire pour optimiser l'animation au sein du village.
- de reporter le projet de jumelage du village avec un autre village ayant les mêmes caractéristiques, afin de ne pas compromettre et perturber le calendrier des festivités arrêtées pour 2009.

**La commission s'est réunie le 14 avril 2009.**

**Ordre du jour :** - permanences relatives aux états des lieux pour la location de la salle polyvalente au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009,  
- révision des tarifs de location de la salle polyvalente,  
- calendrier des festivités 2009.

A l'issue de cette réunion, la commission décide et arrête :

- le tableau des permanences a été dressé pour la période du 01/04/09 au 30/06/09.
- de proposer une baisse des tarifs de location de la salle polyvalente. Une proposition est faite et entérinée par le Conseil Municipal du 12 mai 2009.
- le calendrier des festivités 2009 :  
- le 06 juin 2009, sortie à PROVINS (spectacle sons et lumières),

- poursuite de l'action à destination des classes du regroupement scolaire. Sur l'ensemble de l'année scolaire, 6 classes ont participé chacune à 6 séquences d'animations autour du livre. Les élèves ont pu emprunter un livre à la fin de chaque rencontre. Les livres prêtés lors de la séquence de mai seront rendus au plus tard mi-juin,  
- animation le 14 mars 2009 : kiosque jeunesse ; présentation de nouveautés littéraires jeunesse. Cette nouvelle animation n'a pas atteint le public ciblé. Si des disponibilités de bénévoles le permettent, nous proposerons cette animation une nouvelle fois (date à définir),  
- printemps des conteurs : spectacle « sortie d'usine » par Nicolas BONNEAU, le jeudi 02 avril 2009. Succès de la manifestation qui a rassemblé 118 spectateurs. Un compte-rendu d'évaluation a été retourné à la bibliothèque départementale,

- la candidature de la Commune, pour 2010 est transmise,

- animation : exposition « du grain de blé au pain », à la médiathèque, inauguration lors de la brocante de BEUVARDES, le 14 juin 2009. Exposition visible aux heures d'ouverture de la médiathèque jusqu'au 27 juin 2009,

- poursuite des actions de formation des bénévoles,
- proposition des achats prévus au budget,
- équipement des ouvrages donnés et des nouvelles acquisitions.

**COMMISSIONS :**

**BATIMENTS COMMUNAUX/TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE**

- GESTION DU CIMETIERE
- AMENAGEMENT EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

**Président(e)s :** Noël BELLIER/Luc DUSSAUSOY/Maryvonne MARTEL,

Les commissions se sont réunies le jeudi 04 juin 2009, à 18h30, pour :

**Objet de la réunion :** « aménagement de l'extension du cimetière ».

Après débats, celles-ci ont arrêté les points suivants :

**plantations à installer**

Chemin d'accès de la rue de l'église au centre du cimetière : plantation d'une haie de charmille du côté droit uniquement, pelouse et bancs du côté gauche.

**entreprise à solliciter**

Une seule entreprise se charge de l'ensemble des travaux. L'entreprise EURL LOURDEZ sera sollicitée. Aucune proposition d'autres entreprises n'a été faite.

**type de portail**

Côté rue de l'église, portail avec barreaux supplémentaires intercalés en partie basse. Côté rue du cimetière, portail du même type que le portail entrée basse du cimetière.

**CONTRAT TERRITORIAL POUR L'EAU**

Une délibération a autorisé le maire à signer le contrat, le 11 mars 2005.

Voici les éléments pour le projet de contrat global pour l'eau :

**Est prévu en termes d'échéances :**

- de rédiger courant juillet le contrat sur la même base que le précédent (en

